



APPEL A PROJETS

DEFIS SCIENTIFIQUES 2017

Challenge

Appel à projets à destination des enseignants-chercheurs et des chercheurs pour l'émergence et l'accompagnement de projets de recherche en Sciences du Numérique, en Pays de la Loire

Date de lancement : Jeudi 5 janvier 2017

www.atlanstic2020.fr

1. Contexte et objectifs	2
2. Critères d'éligibilité : qui peut postuler ?	3
3. Dépenses éligibles et modalités de soutien	3
4. Procédure, calendrier et critères de sélection	3
5. Comment déposer son projet ?	5
6. Annexe 1 - Les établissements concernés	5
7. Annexe 2 : Les membres du bureau du collège Recherche et du bureau exécutif	5
8. Annexe 3 : Périmètres des projets inter-RFI	5
9. Annexe 4 : Lettre d'intention	7

Les Appels à Projets Atlantstic 2020 se substituent pour ce qui concerne les domaines de l'informatique et de la cybernétique aux Paris Scientifiques Régionaux.



En 2017, Atlanstic2020 lance 2 appels à projets à destination des laboratoires de recherche :

- **Défis scientifiques** : pour un soutien à des recherches fondamentales dans l'un de ses domaines d'excellence ou sur un des domaines d'innovations stratégiques:
 - Catégorie Amorçage, le 5 janvier ;
 - Catégorie Challenge, le 5 janvier ;
 - Catégorie Preuve de Concept, le 12 janvier.
- **Défis entreprises** : pour un soutien à des recherches appliquées à un de nos domaines d'innovation stratégique en réponse à un besoin exprimé par une entreprise : en mars.

Les détails de ces appels sont disponibles sur le site <http://atlanstic2020.fr/>

1. Contexte et objectifs

L'objectif [d'Atlanstic 2020](#) est de construire une chaîne de valeur complète - depuis la recherche jusqu'à l'industrie - dans le domaine des sciences du numérique et de leurs usages.

L'ambition du volet recherche est, dans le prolongement de la fédération CNRS Atlan STIC, de rayonner au niveau international en informatique et cybernétique au travers de cinq domaines d'excellence :

- Les sciences des données ;
- Les systèmes complexes ;
- Les contenus et les interactions ;
- Les sciences du logiciel ;
- La robotique.

Cette ambition recherche consiste également à développer le lien avec les usages et les marchés du numérique en encourageant en particulier les recherches transdisciplinaires et collaboratives aux interfaces des STIC avec la mécanique, l'électronique, l'énergie, la santé, les SHS et l'éducation.

Cet appel à projets Challenge 2017 va permettre de sélectionner et de financer des projets de 24 à 36 mois maximum. Il sera reconduit en 2018.

Il vise à soutenir des recherches à dominante fondamentale, en rupture par rapport aux activités des laboratoires et ayant pour objectif principal la production de nouvelles connaissances scientifiques dans les domaines d'excellence d'Atlanstic 2020.

Ce soutien doit permettre le développement de nouveaux champs de compétences par diversification ou autour de sujets originaux ayant un fort potentiel de développement et de visibilité. Il financera un post-doc et/ou une de thèse et son environnement.

Dans ce cadre, il est évident que la participation de plusieurs structures de recherche ligérienne est un atout.

- **Montant : de 50k € à 100 k €**
- **Durée du projet : 36 mois maximum**

2. Critères d'éligibilité : qui peut postuler ?

Le porteur du projet doit être membre d'un laboratoire de recherche et employé par l'un des établissements partenaires¹.

Le porteur peut associer des partenaires de l'écosystème ligérien, signataires ou non de la convention, ainsi que des partenaires hors région (ces derniers ne pourront toutefois pas bénéficier de la subvention).

3. Dépenses éligibles et modalités de soutien

Les dépenses éligibles correspondent uniquement aux dépenses nouvelles induites par le projet et ne prennent pas en compte les dépenses récurrentes des établissements (dont les salaires des personnels permanents et les frais de structure).

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Les consommables et le petit matériel ;
- Les frais de déplacement, mission, séjour dans un laboratoire extérieur ;
- Les frais de déplacement et de séjour dans le cadre de conférences et de colloques liés à une publication du consortium dans le cadre du projet ;
- Les frais d'études, d'analyses, de prestations de services réalisés par des entités extérieures à l'établissement porteur du projet, donnant lieu à facturation ;
- Les salaires et charges sociales uniquement des personnels contractuels non titulaires (doctorants, post-doctorants,...) embauchés par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ; la gratification de stagiaires de Master ou équivalent.

La subvention sera attribuée à l'établissement désigné par le porteur du projet qui prendra en charge la coordination scientifique et la gestion administrative et financière du projet.

La propriété intellectuelle générée dans le cadre du projet sera la propriété des partenaires du projet, et sera gérée par un accord de consortium spécifique entre les partenaires du projet.

4. Procédure, calendrier et critères de sélection

Le porteur du projet rédige une lettre d'intention (quatre pages maximum) à partir de la trame en annexe.

Celle-ci doit être déposée sur le site : www.univ-angers.fr/RFI-atlanstic2020 au plus tard le lundi 30 janvier 2017 minuit comme précisé en annexe 3.

Le collège Recherche d'Atlanstic 2020 assisté du bureau exécutif (voir annexe 2) examine l'ensemble des lettres d'intention et présélectionne un groupe de projets invités à poursuivre la démarche. Les équipes retenues seront informées des résultats courant février.

Les porteurs de projet encouragés à poursuivre la démarche devront alors fournir un dossier complet selon les instructions et recommandations qui leur auront été communiquées par le collège Recherche.

¹ Cette liste est donnée en annexe1. Si l'établissement du porteur ne figure pas dans cette liste une charte de partenariat avec Atlanstic 2020 pourra être envisagée. Pour toute question sur les chartes de partenariat, prendre contact avec la directrice opérationnelle murielle.manin@univ-nantes.fr

Le dossier définitif devra être déposé sur le même site que celui du dépôt initial www.univ-angers.fr/RFI-atlanstic2020. Ce dossier définitif sera accompagné d'un avis motivé du directeur du laboratoire précisant l'établissement chargé de la gestion administrative et budgétaire du projet.

Courant avril, les dossiers complets seront instruits par le collège Recherche d'Atlanstic2020 qui sollicitera l'avis d'experts scientifiques extérieurs à la région des Pays de la Loire.

Une phase de présentation par les porteurs de ces projets sera organisée et une réponse définitive sera apportée à tous les porteurs avant le 5 mai 2017.

Les critères de sélection sont, de manière non exhaustive, les suivants :

- Adéquation du projet avec les domaines scientifiques et la feuille de route d'Atlanstic 2020 disponible sur le site de l'appel à projets ;
- Excellence scientifique du projet avec une identification claire des verrous ;
- Caractère original et novateur du projet avec un élément discriminant pour le territoire ;
- Impact attendu en termes de visibilité et de rayonnement académique ;
- Etape suivante envisagée : jalon dans un programme de recherche plus vaste, dépôt d'un dossier ANR, IUF, H2020, ERC, concrétisation d'une coopération internationale ... ;
- Interdisciplinarité du projet ;
- Une part de cofinancement sera un atout pour la sélection du projet.

Une attention particulière sera accordée à la qualité rédactionnelle du projet, et à la présence de l'ensemble des informations demandées, d'ordre scientifique, administratif et financier.

Projets inter-RFI :

Des projets portant sur les thématiques communes pourront être cofinancés par :

- Le RFI WISE ;
- Le RFI OIC.

Les périmètres thématiques des projets inter-RFI sont présentés en annexe 3. Les projets cofinancés dans ce cadre devront être nécessairement interdisciplinaires.

Ces projets seront évalués par un jury mixte OIC/Atlanstic 2020 ou WISE/Atlanstic 2020. Pour Atlanstic 2020, c'est le collège Recherche qui évaluera les projets (annexe 2).

Calendrier

Lancement de l'AAP Défis scientifiques – Challenge	5 janvier 2017
Soumission de la lettre d'intention	30 janvier 2017
Notification de la décision de poursuite de procédure	23 février 2017
Dépôt du dossier complet	24 mars 2017
Auditions des porteurs	25 avril 2017
Notification des lauréats	5 mai 2017

5. Comment déposer son projet ?

Selon le calendrier ci-avant, les projets doivent être déposés sur le site :

www.univ-angers.fr/RFI-atlanstic2020

La direction scientifique d'Atlanstic 2020 est à la disposition des porteurs de projet potentiels pour répondre à toutes questions relatives à cet appel :

- pierre.cointe@mines-nantes.fr
- laurent.autrique@univ-angers.fr
- yannick.esteve@univ-lemans.fr

Pour toutes questions spécifiques aux projets inter-RFI, veuillez contacter la directrice opérationnelle d'Atlanstic 2020 : murielle.manin@univ-nantes.fr.

6. Annexe 1 - Les établissements concernés

Sont concernés les projets portés par les membres des laboratoires ayant pour tutelle l'un des cinq établissements suivants :

- Les trois Universités de Nantes, Angers et du Maine ;
- Les deux Ecoles Centrale de Nantes et IMT Atlantique.

7. Annexe 2 : Les membres du bureau du collège Recherche et du bureau exécutif d'Atlanstic 2020

En 2017, le collège Recherche est constitué :

- Des représentants du LS2N (Claude Jard, Frank Plestan et Philippe Wenger), du directeur LARIS (Jean-Louis Boimond), du directeur du LERIA (David Lesaint) et du directeur du LIUM (Sylvain Meignier) ;
- Du directeur du labex CominLabs (Patrick Bouthemy) ;
- Du délégué scientifique du centre Inria Rennes Bretagne Atlantique (Ludovic Mé) ;
- Du directeur scientifique d'Atlanstic 2020 (Pierre Cointe).

En 2017, le bureau exécutif est constitué :

- Du directeur scientifique (Pierre Cointe) et de ses deux adjoints de site (Laurent Autrique et Yannick Estève) ;
- De la directrice opérationnelle (Murielle Manin) ;
- Des directeurs des trois collèges Recherche (Frank Plestan et Philippe Wenger), Formation (Franz Jarry et Emmanuel Morin) et Innovation (Gérard Le Bihan et Laurent Aubertin).

8. Annexe 3 : Périmètres des projets inter-RFI

OIC/Atlanstic 2020

Le périmètre thématique d'OIC en lien avec Atlanstic 2020 :

- Interaction de l'humain avec les objets numériques dans le domaine de la création et de la culture :
 - Numérique et ambiances urbaines ;
 - Analyse des usages et de la qualité d'expérience des artefacts numériques.

- Mutations des outils et des savoir-faire dans la création en régime numérique et dans la conception de produits, espaces et services innovants pour l'industrie et les collectivités territoriales :
 - Muséographie et nouvelles méthodes de médiation culturelle et patrimoniale, scénographie patrimoniale ;
 - Exploration et valorisation du patrimoine immatériel par les techniques numériques
 - Design d'expérience et artefacts numériques ;
 - Coproduction d'objets numériques entre technologues et artistes ;
 - Mutation des médias en régime numérique.

WISE/ Atlanstic 2020

Des projets portant sur les thématiques communes aux RFI WISE et Atlanstic 2020 pourront être cofinancés par le RFI OIC. Ces projets seront évalués par un jury mixte WISE/Atlanstic 2020.

Le périmètre thématique de Wise en lien avec Atlanstic 2020 concerne les **objets connectés**. Les projets prétendant à un cofinancement doivent permettre de gagner un leadership au niveau européen sur la thématique des objets connectés dans les marchés professionnels (environnements sévères et/ou critiques).

9. Annexe 4 : Lettre d'intention



APPEL A PROJETS DEFIS SCIENTIFIQUES 2017 Challenge

Lettre d'intention (quatre pages maximum) à déposer impérativement sur le site :
www.univ-angers.fr/RFI-atlanstic2020

1- Titre du projet

2- Coordinateur scientifique

Porteur du projet :

Prénom :

Nom :

Fonction :

Coordonnées (mail/tél)

Laboratoire de rattachement

Equipe :

Coordonnées :

Établissement chargé de la gestion administrative et budgétaire du projet :

3- Champ thématique

(Cocher une ou plusieurs cases)

- Les sciences des données
- Les systèmes complexes
- Les contenus et les interactions
- Les sciences du logiciel
- La robotique
- Blanc : ne relevant d'aucune des thématiques précédentes

4- Description du projet

(Une page maximum)

Pourra préciser le positionnement scientifique, les verrous à lever, la stratégie mise en place pour atteindre les objectifs et évaluer les résultats, la méthode de dissémination des résultats.

5- Mots -clés associés au projet

(Cinq maximum)

6- Consortium

(Une page maximum)

Liste des laboratoires et équipes de recherche partenaires pressentis.

Préciser le responsable scientifique (pour ce projet) dans chacune des équipes.

Expliquer rapidement le rôle de chacun des partenaires dans le consortium.

Mentionner si des travaux de recherche antérieurs ont été menés en collaboration entre des membres du consortium.

Mentionner si le projet pourrait accueillir un chercheur étranger (4-6 mois) ou un étudiant de master étranger dans le cadre de l'AAP International à venir.

7- Adéquation du projet avec les objectifs du présent appel à projets

(Dix lignes maximum par item ci-dessous)

- Cohérence avec le projet et la feuille de route Atlanstic 2020 (téléchargeable sur le site web) en particulier vis-à-vis de la thématique retenue :
 - Les sciences des données
 - Les systèmes complexes
 - Les contenus et les interactions
 - Les sciences du logiciel
 - La robotique
 - Blanc : ne relevant pas des thématiques précédentes
- Originalité du projet : en quoi ce projet est novateur par rapport à l'état de l'art ?
- Excellence scientifique du projet
- Suite(s) envisagée(s) pour le projet
- Impact attendu en termes de visibilité, de rayonnement académique, de positionnement national et international ?

8- Financement du projet

(Quinze lignes maximum)

Présentation synthétique du budget envisagé (principaux postes de dépenses – RH, consommables,... et justification des besoins)

Si un cofinancement est acquis, le préciser.

Si un ou plusieurs cofinancements sont recherchés, merci de préciser la ou les démarches en cours.

9- Recherche transdisciplinaire et collaborative

(Cocher une ou plusieurs cases si nécessaire)

- Le projet contribue-t-il à une recherche transdisciplinaire et collaborative aux interfaces suivantes ?

- STIC -Mécanique
- STIC -Electronique
- STIC -Energie
- STIC -Santé
- STIC -SHS
- STIC -Education

Dans l’affirmative, ajout de quelques lignes de description (dix lignes maximum).

- Le projet est-il inter-RFI ?

- OIC-Atlantique 2020
- Wise -Atlantique 2020
- Autres (préciser)

10- Visa du directeur de laboratoire

Ce visa atteste simplement que le directeur a pris connaissance du projet, il ne s’agit ni d’un avis ni d’un classement.

Je soussigné directeur du déclare avoir pris connaissance de ce projet scientifique.

Date

Signature